

# Choisir de donner

L'Église est exclusivement financée par les dons.

Elle ne reçoit aucune subvention pour son fonctionnement et la rémunération des ministres du culte. Sa seule ressource financière est donc le libre don des fidèles et de ceux qui veulent la soutenir.

Les dons recueillis permettent à l'Église de vivre sa mission d'annonce de l'Évangile, d'accompagnement de ceux qui le souhaitent sur le chemin de la foi (baptême, mariage, inhumation...) ou bien dans leur vie spirituelle. Une Église disponible auprès de chacun, sans distinction, et à toutes les étapes de la vie. L'Église compte sur tous ceux qui exercent un ministère en son sein (pasteurs, prédicateurs, conseillers presbytéraux...) ainsi que sur l'engagement de nombreux bénévoles, afin d'assurer sa mission au service de tous. L'annonce de l'Évangile peut se concrétiser dans de nombreux projets, pouvant faire appel à la générosité de tous.

## Donner

Vos dons vont permettre de prendre en charge les dépenses ordinaires et quotidiennes de l'Église, de rémunérer les pasteurs, les dépenses spécifiques dans le domaine de la jeunesse, de la catéchèse et du bulletin paroissial, et de financer les projets décidés par l'Église (gros travaux immobiliers, achat de véhicule, camps de jeunes à l'étranger, etc...). Chaque don compte, même le plus modeste. Chacun est invité à donner selon son cœur ou sa foi pour la vie de l'Église. Vous pouvez faire un don soit à l'une de 9 régions ou directement à une paroisse.

# A l'Eglise en général

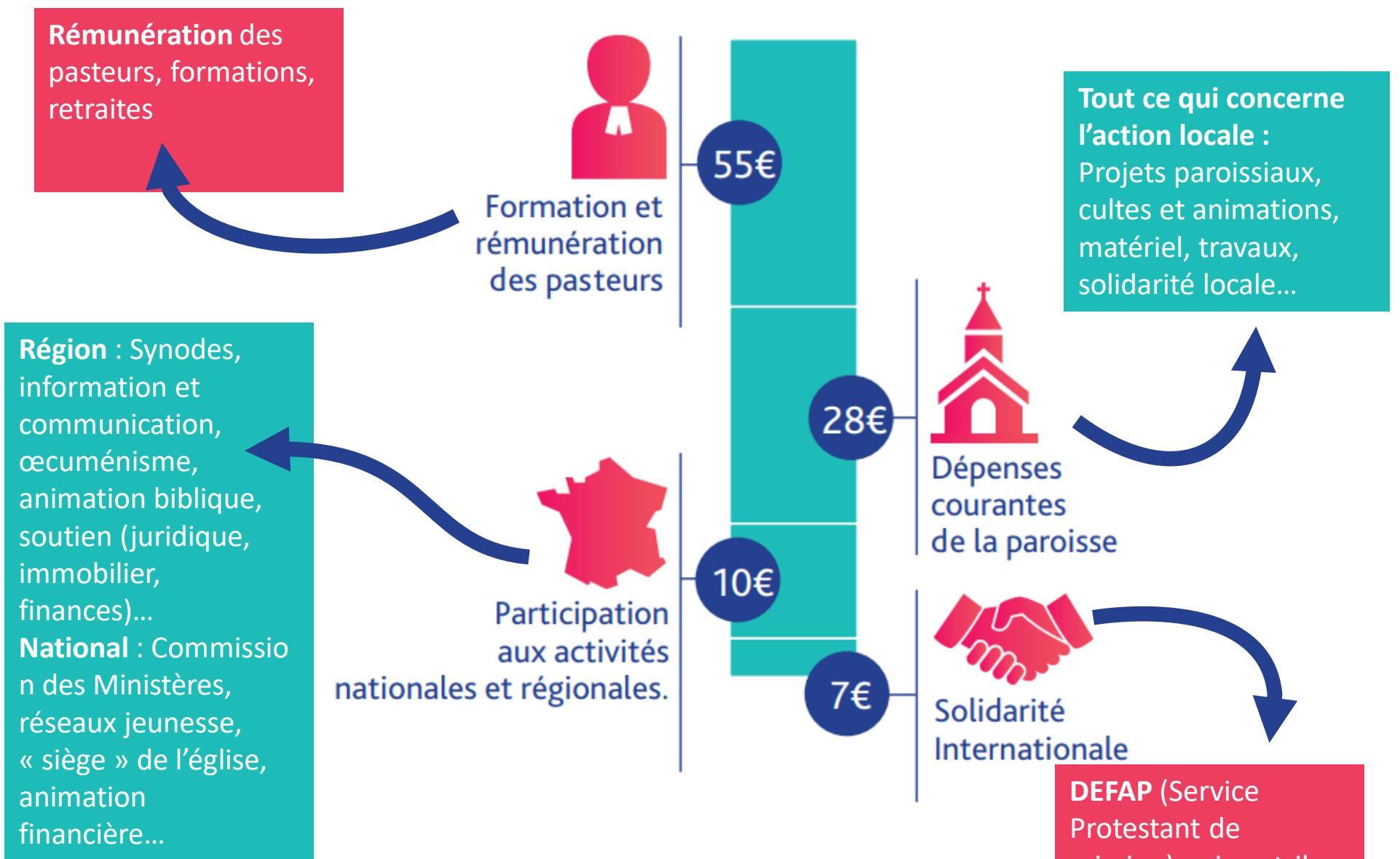
## QUELQUES REPÈRES:

450 paroisses avec 350 pasteurs

250 000 personnes actives dans la vie de l'Église

400 000 proches ou sympathisants

## RÉPARTITION D'UN DON DE 100€



Les chrétiens vivent d'une Bonne Nouvelle : Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique ! Cet amour de Dieu est pour tous les humains. Il est vie et résurrection. Il relève celles et ceux qui sont brisés, il reconforte les affligés, il donne de l'élan dans le combat pour la justice.

L'Eglise protestante unie ne vit que des dons de celles et ceux qui choisissent librement de la soutenir.

Pour qu'aujourd'hui et demain l'Eglise protestante unie de France continue et amplifie cette annonce de l'amour de Dieu, pour qu'elle puisse en témoigner et s'engager au quotidien, elle a besoin de tous vos dons !

**DEFAP (Service Protestant de mission) qui contribue à entretenir des relations vivantes au sein d'un réseau d'Eglises présentes sur plusieurs continents**

**Emmanuelle Seyboldt,**  
Pasteure, Présidente du Conseil national

En France, Eglises et Etat sont séparés. La laïcité est une contrainte : chaque Eglise doit subvenir à ses besoins. Elle est aussi une chance : chacun est libre d'exercer sa volonté et sa responsabilité en soutenant financièrement tel ou tel culte.

Comme toutes les paroisses, en plus d'assurer nos dépenses locales (bâtiments, actions locales d'animation ou d'évangélisation, frais de fonctionnement...)

**nous versons chaque année une « cible » qui constitue notre contribution aux finances de l'église. En 2021 cette cible était de 86 525 €**

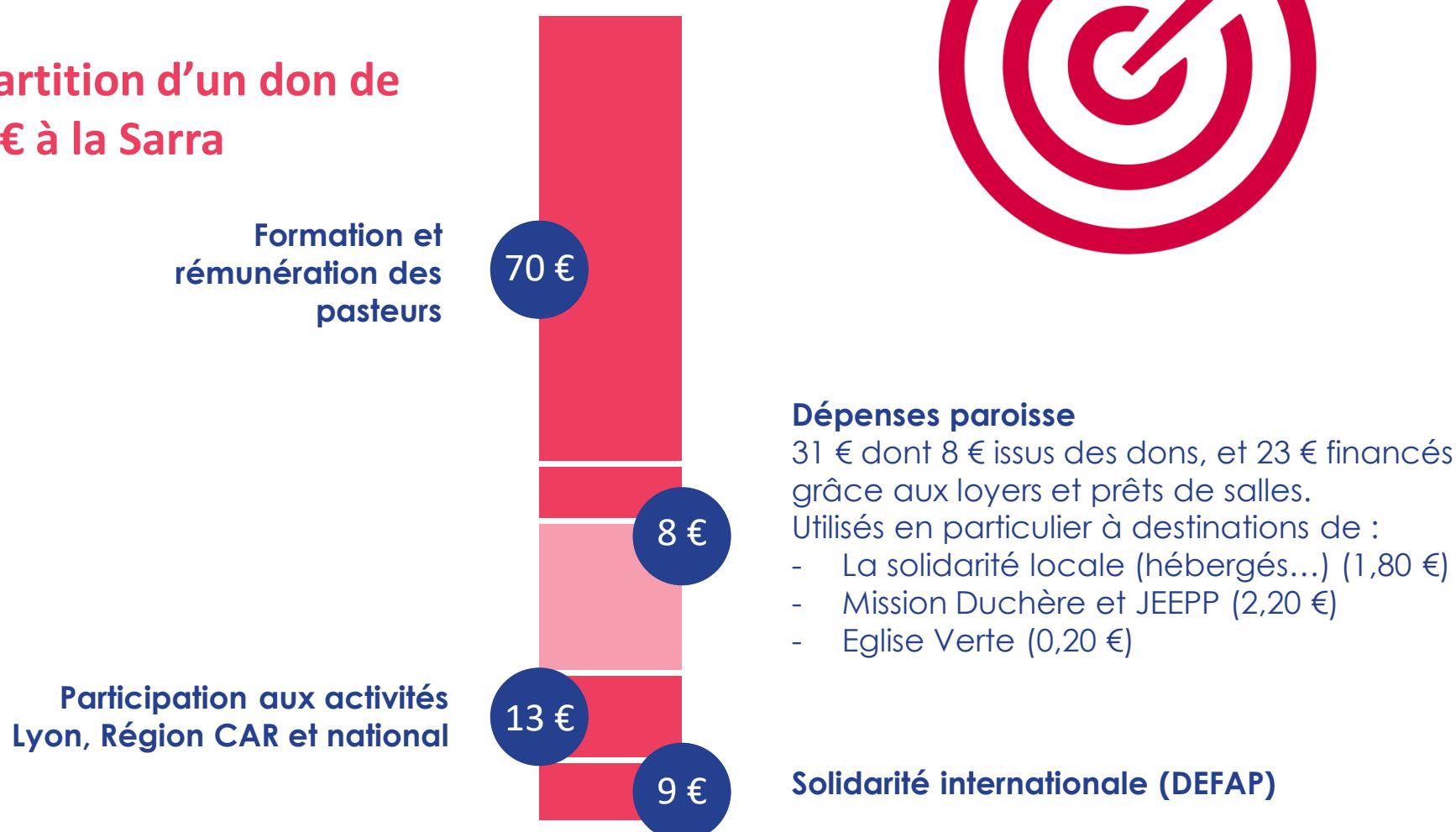
A la Sarra, les locations de deux studios et le prêts de salles, ainsi que la participation de la Région pour le logement de Jean-Pierre S., bibliste régional, couvrent 85% des dépenses locales.

Ainsi les dons sont-ils affectés plus directement à la cible qui permet le fonctionnement des différents niveaux de l'église :

- Eglise Protestante Unie de Lyon (regroupant les 4 paroisses lyonnaises, dont la Sarra),
- Le Consistoire (incluant la paroisse des Terreaux),
- La Région Centre-Alpes-Rhône,
- L'Eglise Protestante Unie de France.



### Répartition d'un don de 100 € à la Sarra



# A la paroisse de la Sarra En particulier

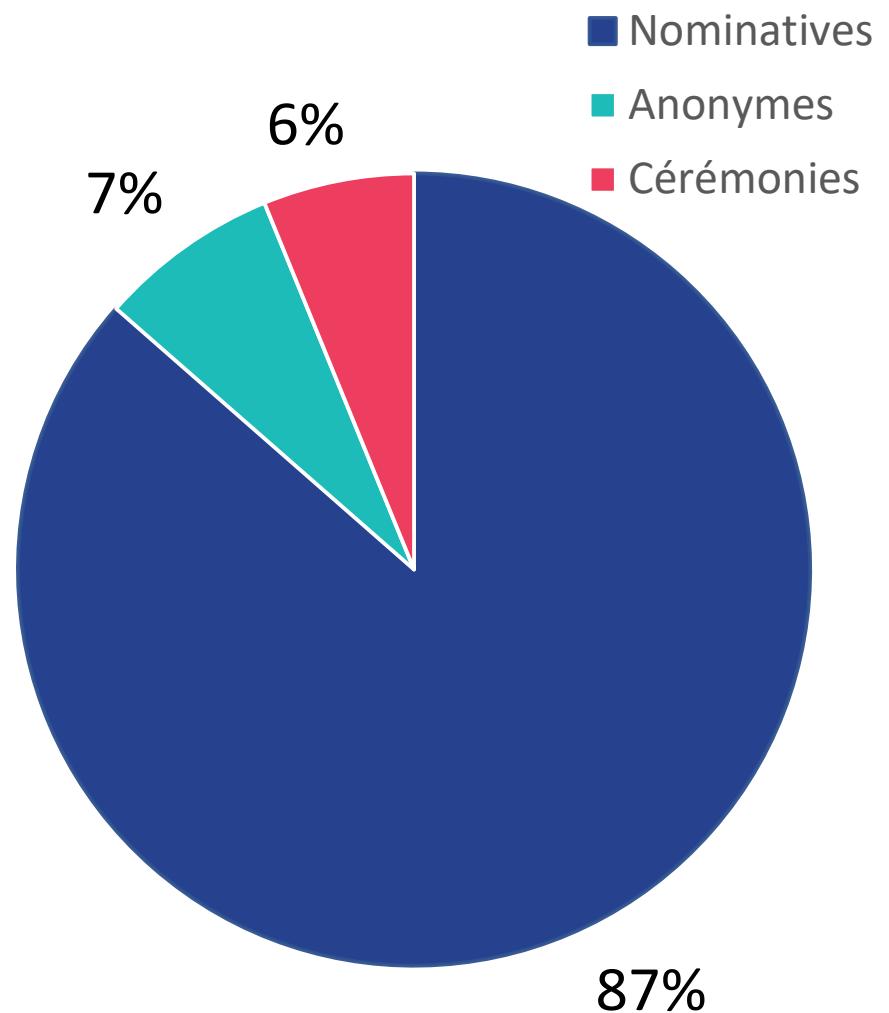
# Comment donner ?

## Offrandes

On distingue :

- Les offrandes nominatives : faites **par chèque** ou **par virement bancaire (exceptionnel ou par prélèvement automatique)**, il est possible d'identifier le donateur et d'éditer un reçu fiscal.
- Les offrandes anonymes : faites en liquide ou via le panier connecté, souvent pendant les cultes.
- Les offrandes liées aux cérémonies : baptêmes, présentations, mariages et deuils.

Les dons nominatifs à l'Église protestante peuvent bénéficier des réductions fiscales en vigueur, soit 66% du montant de votre don pour l'impôt sur le revenu pour un particulier (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).



On constate en 2022 une diminution importante des offrandes, en particulier des offrandes nominatives.

Elles sont vitales pour notre fonctionnement local et pour remplir notre part de solidarité avec le reste de l'Église et toutes les paroisses.

## Régularité des dons

Les fêtes de Pâques et de Noël sont l'occasion d'offrandes plus importantes. Nos églises n'attendent pas ces temps forts de la vie spirituelle pour fonctionner, prévoir et payer. Toutes les dépenses se font régulièrement au cours de l'année.

Il est ainsi nécessaire que le versement de la cible soit également régulier, et donc que les dons le soient aussi.

**Il vous est possible de mettre en place un virement automatique (donc nominatif et partiellement déductible) pour atteindre cet objectif de régularité.**

## Legs et donations

Les legs et donations soutiennent aussi l'Église protestante unie de France dans la réalisation de ses missions. Le donateur manifeste ainsi son attachement à l'Église, dans un cadre juridique qui sécurise cette action de solidarité. Donner est un engagement porteur de sens et de responsabilité. Les notaires, les juristes et les pasteurs sont disponibles pour vous accompagner dans cette démarche.